

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Serge Levesque](#)

<https://www.cadre21.org/membres/d4726b568be10afdc5a9bab8>

Date d'obtention : 2020-10-09 17:15:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est un outil qui nous aide à suivre les bonnes étapes lors d'un événement de sexto, nous protège ainsi que les victimes. Elle permet de freiner la propagation d'une image ou d'un texto en moins de 4 jours et sauver l'intégrité des victimes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

L'uniformité des interventions par tous les intervenants de l'école.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

de ne jamais regarder les images en question.